



MAISON  
POUR  
LADANSE

ÉNERGIE COLLECTIVE. SYNERGIE CRÉATIVE.

## Appel de candidatures Comité artistique de la Maison pour la danse

La Maison pour la danse est à la recherche d'**un-e artiste professionnel-le en danse établi-e et d'un-e professionnel-le ou gestionnaire dans le milieu culturel** pour combler deux (2) postes au sein de son comité artistique.

### MANDAT DU COMITÉ

La Maison pour la danse offre des services en cohérence avec le Plan stratégique du Groupe Danse Partout. Le développement durable étant au cœur de cette stratégie, les trois engagements de l'organisation pour un monde en changement, équitable, viable, durable et où il fait bon vivre sont les suivants :

1. Société : intégrer les jeunes et la relève, satisfaire les besoins, et assurer l'équité, la diversité et l'inclusion pour toutes et tous
2. Économie : améliorer les conditions de vie et créer la richesse
3. Environnement : limiter et contrôler notre empreinte environnementale

En synergie avec ce plan stratégique, le comité artistique collabore à l'atteinte des objectifs stratégiques de la MPLD et à l'identification des besoins de la communauté de la danse à Québec, à titre de consultant ou de jury.

### RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- **Rôles du comité artistique**

Le comité artistique assume les rôles de consultant ou de jury en fonction des besoins :

- Comité consultatif : émettre des avis, recommandations ou idées sur un projet particulier, un événement ou toute autre demande émise par les artistes ou la direction de la Maison pour la danse.
- Jury : évaluer au mérite les demandes présentées par des artistes dans le cadre des appels à projets de la Maison pour la danse sur la base des objectifs et des critères d'évaluation spécifiques, afin d'en arriver collectivement à des choix quant aux projets qui méritent un soutien ou une reconnaissance.

En remplissant ces rôles, les membres du comité assument les responsabilités suivantes :

- Respecter les échéanciers;
- Lire les dossiers requis en faisant preuve de minutie et de sens critique;
- Réfléchir à la pertinence du dossier (comité consultatif);
- Évaluer les dossiers en fonction de critères spécifiques (jury).

- **Rôle de la direction de la Maison pour la danse**

La direction de la Maison pour la danse coordonne le comité artistique en assumant et/ou en partageant avec un-e collègue les responsabilités suivantes :

- Assurer l'organisation et le secrétariat du comité artistique;
- Rappeler les orientations, les objectifs et critères d'évaluation des appels à projets, ainsi que les valeurs et règles de conduite du Groupe;
- Recueillir les avis et recommandations du comité;
- Prendre les décisions finales.

## ÉTHIQUE

Les membres du comité doivent s'engager à :

- Respecter les valeurs et les règles de conduite, entre autres le respect de la confidentialité, inscrites dans la Charte d'éthique et de conduite du Groupe Danse Partout;
- Respecter la Politique de prévention et de lutte contre les violences à caractère sexuel du Groupe Danse Partout;
- Tenir des recommandations en cohérence avec le Plan stratégique du Groupe Danse Partout;
- Considérer et respecter les rôles de l'artiste associé de la Maison pour la danse et de L'Artère, art de la danse et du mouvement, au sein de la communauté de la danse à Québec :
  - L'artiste associé | Entente entre la Maison pour la danse et Harold Rhéaume, codirecteur général et artistique et chorégraphe du Fils d'Adrien danse, qui reconnaît la contribution marquante de l'artiste dans le développement du milieu de la danse à Québec ainsi que dans la réalisation du projet de la Maison pour la danse.
  - L'Artère | Organisme basé à la Maison pour la danse qui contribue au développement et à la valorisation de l'art de la danse et du mouvement sur le territoire de la Capitale-Nationale et au-delà, en soutenant le perfectionnement des artistes professionnel·les au quotidien.

## ADMISSIBILITÉ

La personne sélectionnée pour faire partie du comité artistique doit être un-e artiste professionnel·le en danse au sens de la [Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma](#), c'est-à-dire pratiquer l'art de la danse pour son propre compte et offrir ses services, moyennant rémunération, à titre de créateur·trice ou d'interprète.

La personne sélectionnée pour faire partie du comité artistique doit être adhérente de la Maison pour la danse à l'exception du ou de la membre professionnel·le ou gestionnaire dans le milieu culturel.

## FONCTIONNEMENT

- Composition du comité
  - Le comité est composé de 5 membres :
    - 3 artistes professionnel·les en danse;
    - 1 professionnel·le ou gestionnaire dans le milieu culturel;
    - La direction de la Maison pour la danse.
  - Les membres artistes professionnel·les en danse doivent constituer en tout temps la majorité des membres du comité artistique.

- Un minimum de 4 membres dont au moins 2 artistes professionnel·les en danse et la direction de la Maison pour la danse doivent être présent·es pour que les rencontres aient lieu.
- Durée du mandat
  - 2 ans, avec fins de mandat en alternance chaque année pour favoriser la pérennité et la rotation des membres.
  - Un mandat peut être reconduit.
- Rencontres
  - Environ 8 réunions par année;
  - Un maximum de 2 absences seront tolérées;
  - Les rencontres peuvent se tenir en mode hybride (idéalement en présence, possibilité de la tenir en ligne).
- Honoraires
  - Cachet annuel forfaitaire de 1000 \$ offert aux membres artistes professionnel·les en danse et professionnel·les ou gestionnaires dans le milieu culturel. Le non-respect des rôles et responsabilités des membres du comité artistique pourrait entraîner une réduction des honoraires.

→ **Important** : nous vous remercions de bien vouloir soumettre votre dossier avant la date limite, car toute soumission après cette échéance ne pourra malheureusement pas être prise en compte, et ce, même en cas de difficultés techniques.

### **SOUMETTRE SA CANDIDATURE**

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur **candidature (lettre de motivation et curriculum vitae)** à Amélie Langevin, directrice de la Maison pour la danse, à [amelie.langevin@maisonpouirladanse.ca](mailto:amelie.langevin@maisonpouirladanse.ca) **au plus tard le dimanche 31 mai 2026.**

La prochaine rencontre du comité aura lieu en septembre. Les personnes sélectionnées doivent être disponibles pour participer à cette rencontre.